COMMUNE d'AIRE-SUR-LA-LYS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 MARS 2025

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 31 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, **le 31 MARS à 20H00,** le Conseil Municipal d'**AIRE-SUR-LA-LYS** s'est réuni en **la salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire,** par suite des convocations en date des 18 et 25 mars 2025.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude – Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, BOULET Guillaume, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, M. RYS Didier, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
M. CATTEZ François a donné procuration à Mme BLONDEL Suzette.
M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
M. DUBUISSON Frédéric a donné procuration à M. RYS Didier.

Secrétaire de séance : Mme DECRIEM Marie-Christine

Fin de la séance : 21H20

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS 2025 : AJUSTEMENT « ROUTE DE BLESSY ».

2025-03-N°8e

VU l'article L. 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le décret n° 97-175 du 20 février 1997, modifiant le Code des Communes et relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

CONSIDERANT que le vote en autorisations de programme/crédits de paiement est nécessaire à la bonne gestion des projets de la Ville ;

VU l'avis de la Commission Finances réunie en séance le 12 mars 2025 ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel BOULET - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE UNIQUE - **D'AJUSTER** l'autorisation de programme pour l'opération « **Route de Blessy** » et les répartitions de crédits de paiements suivants afin de réviser :

Votée sur la période **2021-2027**

- Le montant global de l'AP : **1 669 532,16 € ;**
- La répartition des CP comme suit :

Année	Montant des CP (TTC en €)
CP 2021	147 471,60 €
CP 2022	915 359,83 €
CP 2023	70,80 €
CP 2024	0,00 €
CP 2025	**0,00 €**
CP 2026	300 000,00 €
CP 2027	306 629,93 €

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

Ressources	Montant
Département du Pas-de-Calais	242 793,00 €
FCTVA	265 904,82 €
Autofinancement	1 160 834,34 €
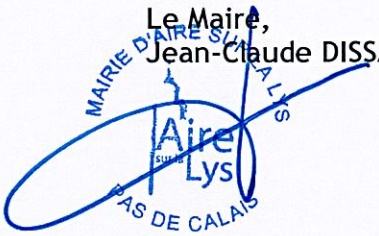
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX